

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## FOURNITURES DE VIANDE FRAICHE SOUS VIDE POUR LE SERVICE RESTAURATION

#### **ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation. Il n'a pas valeur contractuelle.

#### LES DATES CLES DE LA CONSULTATION



#### Date et heure limites de :

Réception des plisDes échantillons







Date limite pour poser des questions LE 04/06/2025



## LE CHU ALPES DE GRENOBLE S'ENGAGE A SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction minime des pièces du dossier de consultation

Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant

Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG – FCS applicable

#### **VOTRE REPONSE LIMITEE AUX DOCUMENTS INDISPENSABLES**

#### **CONSULTATION**

- Seules les pièces financières, le BPU, la grille DD, le cadre de réponses techniques et les échantillons sont attendus pour constituer votre candidature et offre
- Aucune signature requise



#### **ATTRIBUTION**

- Vos chiffres d'affaires, références, attestation etc. vous seront uniquement demandés à l'issue de la consultation
- L'Acte d'engagement sera établi et signé à la fin de la procédure de passation

### **ETABLISSEMENTS DU GHT ALPES DAUPHINE** concernés par le présent contrat Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes XX Centre Hospitalier Alpes-Isère $\boxtimes$ Centre Hospitalier Centre Hospitalier Fabrice Marchiol - La Mure Fabrice Marchiol Centre Hospitalier de Rives $\boxtimes$ X Centre Hospitalier de Saint Laurent du Pont Autre établissement concerné par la XGCS Voironnais pays de Chartreuse présente consultation

*RC* 2/16

#### **SOMMAIRE**



L'objet du contrat et les dispositions générales



#### **PARTIE 2:**

Les conditions de la consultation



#### PARTIE 3:

Les modalités de la plateforme de dématérialisation (profil acheteur)



#### PARTIE 4:

Le contenu de la candidature et des offres



Les conditions d'envoi et de remise des offres et des échantillons



#### PARTIE 6:

La sélection des candidatures et le jugement des offres



#### PARTIE 7:

L'attribution du contrat



#### **PARTIE 8:**

Les recours

#### Les pictogrammes



POINTS DE VIGILANCE tout au long de ce document



**CLIQUER** pour plus d'informations (lien internet)



RAPPEL des articles du Code de la Commande Publique

RC 3/16



### PARTIE 1: L'objet du contrat et les dispositions

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration du CHU de Grenoble et certains de ses membres du GHT			
Type de contrat	Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum, avec maximum annuel		
Durée du contrat	Le début du marché sera à la date de notification jusqu'au 31 mars 2026 - il sera renouvelable 3 fois - fin du marché : au 31 mars 2029		
Sous-traitance	Ce marché n'autorise pas la sous-traitance		
Marché réservé	Le contrat n'est pas réservé (pour des structures spécifiques (travailleurs handicapés et défavorisés, entreprise à l'économie sociale et solidaires)		
Mode de règlement du contrat	Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes seront payées dans un délai global de <b>50 jours</b> à compter de la date de <b>réception des factures</b>		



# PARTIE 2 : Les conditions de la consultation

Le mode de passation du contrat	C'est un appel d'offre ouvert (Aucune négociation n'est autorisée)
Les variantes	Les variantes ne sont pas autorisées et votre réponse devra être strictement conforme au CCAP et CCTP
Prestations supplémentaires éventuelles	Le contrat ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.



# Répartition des montants maximum annuel (€HT)

Intitulé du lot	GLOBAL	CHUGA	CH ALPES ISERE	LA MURE	RIVES	GCS VOIRONNAIS CHARTREUSE
Viande fraiche sous vide	880 893 €	632 056 €	0€	12 743 €	65 925 €	170 167 €

RC4/16

## LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

		LE DOSSIER DE CONSULTATION
1	Le règlement de la consultation (RC)	Annexe n°1 : « Alléger son dossier de candidature » intégrée au présent RC Annexe n°2 : le plan de remise des copies de sauvegarde de la Cellule des Marchés - fichier indépendant
2	Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Annexe 1 à 8
3	Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Annexe 1 (Dossier sécurité livraison) Annexe 2 Liste des échantillons
4	Le bordereau des prix unitaires	Il est sous format Excel et doit impérativement être remplis avec vos prix et vos références, sans autres modifications, sous peine d'élimination de celui-ci
5	La grille de développement durable	Elle doit <b>impérativement</b> être remplis car elle servira pour analyser votre offre, <b>sous peine d'élimination</b> de celle-ci
6	Le cadre de réponses techniques	Il doit impérativement être remplis car elle servira pour analyser votre offre, sous peine d'élimination de celle-ci

## FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES





Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières.

RC 5/16



#### Candidature à plusieurs :

Les candidats souhaitant se présenter en groupement d'entreprises doivent le faire dès le stade de la candidature :

- Dans ce cas, un mandataire est clairement identifié et la candidature du groupement doit alors obligatoirement comporter un document de chacun des cotraitants habilitant le mandataire à le représenter.
- La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci.
   Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres.

Si le groupement attributaire du contrat public est de forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-avant.



- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.



PARTIE 3 : Les modalités de la plateforme de dématérialisation (profil

## LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION (PROFIL D'ACHETEUR)

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation



https://www.marches-publics.gouv.fr





Consultation 2025E017

🛂 Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.



- Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à :
  - Renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire,
  - Le nom de la personne physique téléchargeant les documents et
  - Une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais

RC 6/16

## Le candidat ne peut porter aucune réclamation :

- S'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique,
- En cas de non identification de la personne lors du téléchargement,
- En cas de non indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Tout candidat s'assure également que les messages envoyés par la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) notamment <u>nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr</u> ne sont pas traités comme courriels indésirables.

#### Questions en cours de consultation :

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation :



https://www.marches-publics.gouv.fr



Onglet « Question »



#### Consultation 202E017



LES DIFFERENTS DELAIS PENDANT LA CONSULTATION (avant la remise des plis)			
Délai limite de modification du dossier de consultation par le pouvoir adjudicateur	<b>6</b> jours calendaires avant la date limite de remise des offres		
Délai limite de dépôt des questions de la part des candidats	<b>8</b> jours calendaires avant la date limite de remise des offres		
Délai limite de réponse par le pouvoir adjudicateur	6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres		

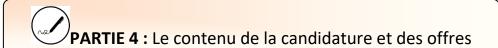
#### Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter, dans la limite du délai mentionné dans le tableau des différents délais, des modifications de détail au dossier de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

RC 7/16



Les documents de la candidature et de l'offre sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

Si les documents de la candidature et de l'offre sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le pli.

Chaque candidat produit <u>obligatoirement</u> un dossier **complet (un seul pli)** comprenant les pièces suivantes :



Chaque candidat ou chaque membre du groupement d'entreprises candidat doit produire les renseignements listés ci-dessous (\*\*\text{R.2142-3} et suivants, et \text{R.2143-3} et suivants du CCP)

	LE DOCCIED DE CANDIDATURE		
LE DOSSIER DE CANDIDATURE			
(& les documents à transmettre)			
Une lettre de	Comportant les indications permettant d'identifier le candidat ou		
candidature	l'ensemble des membres du groupement d'entreprises.		
Les renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise	Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles  L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 du CCP		
La capacité économique, financière et sociale de l'entreprise	<ul> <li>Déclaration concernant :         <ul> <li>Le chiffre d'affaires global</li> <li>Le chiffre d'affaires concernant les prestations objet d marché, réalisées au cours des trois derniers exercice disponibles.</li> </ul> </li> <li>L'attestation que le candidat dispose d'une preuve d'assurance(s des risques professionnels</li> <li>Attestation URSSAF de moins de 6 mois</li> </ul>		
Les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise	Liste des principales prestations effectuées comparables au présent marché au cours des 3 dernières années au profit d'une personne publique ou privée, indiquant le montant, la date et le nom du destinataire.		

RC 8/16

L'irrecevabilité de la candidature de l'un des membres du groupement entraine de fait celle du groupement entier. Toutefois, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques, économiques et financières du groupement d'entreprises est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre ait la totalité des compétences requises pour exécuter le contrat y compris en cas de soustraitance.

Conformément aux articles, le candidat (et le cas échéant chacun des cotraitants et/ou soustraitant(s)) fournit les éléments suivants :

#### Aucun niveau minimum de capacité n'est exigé.

Le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à candidater soit via le dispositif DUME, soit par le biais du principe « dites-le nous une fois » ou encore par le recours aux bases de données ou espaces de stockage numériques



L'OFFRE  Pour être complète, l'offre devra contenir TOUS les éléments suivants  Sous peine d'élimination de celle-ci			
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Il est sous <b>format Excel</b> Il doit impérativement être remplis avec vos prix et vos références, sans autres modifications		
« La grille DD » (Développement Durable)	Elle doit <b>impérativement</b> être remplis car elle servira pour analyser votre offre,		
Le cadre de réponse technique (CADRE_DE_REPONSE_TECHNIQUE)	Complété et éventuellement accompagné d'un mémoire technique Le candidat ne doit pas se contenter de faire des renvois à son mémoire technique		
Les échantillons	Selon les modalités fixées dans la « PARTIE 5 : Comment <b>déposer</b> mes dossiers et <b>les échantillons</b> »		

- Pour l'offre financière du soumissionnaire ou tous autres documents réclamés dans un format EXCEL :
- Le candidat doit fournir son offre de prix sous fichier EXCEL.
- En plus du fichier EXCEL, le soumissionnaire peut transmettre son offre financière au format PDF. NB: En cas d'impossibilité de lecture du fichier EXCEL ou d'absence de celui-ci, le fichier transmis au format PDF pourra être recevable.
- Les candidats s'engagent à maintenir leur offre 6 mois (180 jours) à compter de la date limite de remise des offres.
- Le candidat doit être conforme au RGPD (Règlement européen de protection des données du 25 mai 2018).

*RC* 9/16

#### PARTIE 5 : Les conditions d'envoi et de remise des offres et des échantillons

Les conditions d'envoi, dépôt du dossier : Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée.

Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les plis des candidats doivent être transmis par voie électronique sur le profil acheteur à l'adresse





<u>publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2758934&orgAcronyme</u> =x7c



Avant la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.

Tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai, l'horodatage du profil acheteur faisant foi.

Attention : pensez à anticiper votre dépôt dans un délai de 48 heures, et au minimum de 24 heures, avant les date et heure limite de remise des offres.

Si vous transmettez successivement plusieurs offres, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Ce faisant, par prudence, les soumissionnaires sont vivement invités à amorcer le dépôt de leur pli indiqué en page de garde du présent règlement de consultation.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son pli en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même soumissionnaire, seul est ouvert le dernier pli reçu par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des plis.

Besoin d'aide pour l'utilisation de la plateforme ?

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide

Le nom des fichiers ne doit pas comporter plus de 35 caractères sous peine d'impossibilité d'ouverture

Transmission d'une copie de sauvegarde (Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique)

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres, sous peine de ne pas être retenue.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde »,

RC 10/16

#### **COPIE DE SAUVEGARDE**

#### Fournitures de viande fraiche sous vide pour le service restauration

N° de la consultation : 2025E017

Identification et SIRET du candidat : -----

#### **NE PAS OUVRIR**

#### À l'adresse suivante :

Adresse postale (pour un envoi par les services	Adresse géographique (pour une remise par		
postaux):	<u>transporteur</u> ):		
CHU Grenoble Alpes	CHU Grenoble Alpes		
Cellule des Marchés (Pavillon Moidieu)	Cellule des Marchés (Pavillon Moidieu)		
CS 10217	(Bâtiment situé derrière l'Hôpital Couple Enfant)		
38043 GRENOBLE Cedex 09	Entrée par le Quai Yermoloff		
	38700 La Tronche		
	(cf. plan d'accès à la Cellule des Marchés en		
	annexe)		

<u>Horaires d'ouverture de la Cellule des Marchés (sauf jours fériés)</u>: Du lundi au vendredi : matin 8h00 – 12h / après-midi 13h – 16h00 ; Tél. : +33 (0)4 76 76 68 59

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remises sous enveloppe non-cachetée ne seront pas retenues.

#### Transmission des échantillons

Parallèlement à l'envoi de leur pli électronique, les candidats transmettent, dans les mêmes délais impartis (cf. page de garde du présent RC), les échantillons listés dans l'annexe « CCTP\_Annexe 2\_Liste des échantillons »



#### Les échantillons sont placés dans un pli/colis fermé comportant les mentions suivantes :

#### **ECHANTILLONS:**

Fournitures de viande fraiche sous vide pour le service restauration

N° de la consultation : **2025E017** Identification et SIRET du candidat : -----

#### **NE PAS OUVRIR**

Ils devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'élimination du candidat, à l'adresse suivante :

RC 11/16

	Restauration CHUGA	Restauration GCS Voironnais Saint Laurent du Pont
Nom:	SAVOIE FRANCK	Mr BEAUPUIS Olivier
Fonctions:	Responsable qualité restauration	Responsable UCPA
Adresse :	CHU Grenoble Alpes Hôpital sud - Unité centrale de production Magasin alimentaire 19 avenue de Kimberley 38130 Echirolles	18 ZA Grange Venin 38380 Saint Laurent du Pont
Tél:	04 76 76 94 55	04 76 06 26 70
Email:	FSavoie@chu-grenoble.fr	obeaupuis@ch-stlaurent.com
Horaire d'ouverture	(Sauf jours fériés) : Du lundi au vendredi : matin 6h - 12h	(Sauf jours fériés) : Du lundi au vendredi : matin 7h - 12h

Il y a 2 lieux de livraisons car les tests se dérouleront sur les 2 sites ayant des UCP (Echirolles et Voiron)

Les échantillons qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

Un pli/colis livré à un autre service du CHUGA par erreur du livreur, et parvenant (après transmission en interne) après la date limite de remise des plis, sera considéré hors délai, même si son dépôt initial a été effectué dans les délais.

Les échantillons sont fournis à titre gratuit. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Il est prévu des essais sur les échantillons fournis. Leur détérioration ne donnera lieu à aucune indemnité.

RC 12/16



### PARTIE 6 : La sélection des candidatures et le jugement des offres

#### Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous conformément à l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

L'analyse des candidatures est effectuée sur la base des capacités techniques, professionnelles, économiques et financières des candidats (article R. 2144-3 du code de la commande publique)

#### Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles <u>L.2152-1 à L.2152</u> <u>4 et R.2152-1</u> du code de la commande publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement des offres, selon les critères pondérés suivants

CRITERES ET SOUS-CRITERES	PONDERATION
PRIX	52%
VALEUR TECHNIQUE - Fiches techniques - Moyens techniques	40%
CRITERES SOCIAUX ET/OU ENVIRONNEMENTAUX - RSE/Développement durable - Politique Sociale - Achats, fournisseurs et clients - Environnement	8%

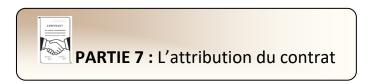
En cas d'ex aequo lors du jugement des offres, pour chaque lot, la note obtenue sur le critère ayant la pondération la plus importante départagera les soumissionnaires.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, et à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

La régularisation ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Conformément à l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur ne peut négocier avec les soumissionnaires. Il lui est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

RC 13/16



#### Pièces demandées au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat

Suite à l'analyse des offres et ses résultats, un courrier d'attribution signé par la personne habilitée au sein du CHU Grenoble Alpes, viendra informer l'attributaire de son choix, sous réserve de l'obtention des documents via la plateforme dématérialisée PLACE, et dans le délai imparti, les

certificats et attestations visés aux articles R.2143-7 et suivants du CCP permettant ainsi de vérifier sa situation.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat, toujours en cours de validité, le candidat ne sera sollicité que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Ces documents sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

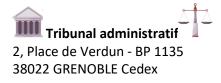
A défaut de produire les documents dans le délai fixé, l'offre du candidat sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le contrat ne lui soit attribué.

L'acte d'engagement sera établi et les modalités de signature, en annexe, ne seront transmis qu'au stade de l'attribution du marché.



Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus



Téléphone: +33 (0)4 76 42 90 00

⊠ Courriel : <u>greffe.ta-grenoble@juradm.fr</u>

Site internet : <a href="http://grenoble.tribunal-administratif.fr/">http://grenoble.tribunal-administratif.fr/</a>

Depuis le 30 novembre 2018, Télérecours (<a href="https://www.telerecours.fr/">https://www.telerecours.fr/</a>) vous permet de déposer une requête de façon dématérialisée auprès des tribunaux administratifs et de suivre vos dossiers.

RC 14/16

#### **ANNEXE 1 : ALLEGER SON DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dans le but d'alléger la charge administrative des entreprises et de favoriser leur accès aux contrats publics, des dispositifs permettent d'alléger les dossiers des entreprises candidates.

#### I. Le recours aux bases de données ou espaces de stockage numériques

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'établissement support peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature :
  - o D'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - Et d'autre part, les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

Dans le cas contraire, les pièces ne figurant pas dans le dossier de candidature sont considérées comme manquantes et la candidature jugée incomplète.

#### II. Le principe « Dites-le nous une fois »

Les candidats ont la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature :
  - o D'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - Et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.

Dans le cadre du GHT Alpes Dauphiné, si le candidat est titulaire d'un contrat en cours auprès d'un des membres du présent accord cadre, il n'est pas tenu de communiquer à nouveau les éléments tant que ceux-ci sont toujours à jour. Il communiquera le nom de l'établissement membre concerné ainsi que l'identification de la consultation.

Les documents doivent être toujours valables.

Dans le cas contraire, les pièces ne figurant pas dans le dossier de candidature sont considérées comme manquantes et la candidature jugée incomplète.

#### III. Le DUME

#### Qu'est-ce que c'est?

Le document unique de marché européen (DUME) a pour objectif de <u>simplifier la phase de</u> candidature en homogénéisant les formulaires de candidature au niveau de l'Union européenne et <u>en allégeant les charges administratives des opérateurs économiques pour les contrats publics</u>.

RC 15/16

Ce dernier peut être utilisé pour formaliser la déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat affirme qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation et présenter les capacités requises pour l'exécution du contrat. Il remplace ainsi les documents de candidature de type DC1, DC2, Marché Public Simplifié...

#### Le DUME permet aux entreprises :

- De déclarer sur l'honneur qu'elles peuvent candidater à un contrat public,
- D'indiquer qu'elles n'entrent pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner,
- D'indiquer qu'elles remplissent les critères de sélection des candidatures choisis par l'acheteur.

<u>ATTENTION</u>: Les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Les candidats peuvent réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Le candidat peut ajouter, au regard des informations qui lui sont demandées dans le règlement de consultation (RC), les éléments de capacité nécessaire pour compléter sa candidature. Sinon, il lui suffit de compléter le dossier d'offres avec les pièces demandées au RC.

#### Comment déposer votre candidature ?

Le DUME est disponible :

- via le profil d'acheteur (PLACE pour le GHT Alpes Dauphiné);
- via le service DUME proposé sur le site Chorus Pro à l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
- via le service en ligne gratuit eDUME proposé par la Commission européenne et accessible à l'adresse suivante : <a href="https://ec.europa.eu/growth/toolsdatabases/espd/filter?lang=en">https://ec.europa.eu/growth/toolsdatabases/espd/filter?lang=en</a>.

Préconisation : Avec PLACE, l'entreprise peut enregistrer son DUME au statut brouillon, afin de le préparer avant la date de remise des plis.

#### Comment déposer votre offre suite à l'utilisation du DUME de la plateforme PLACE ?

Après validation de votre candidature avec un DUME, vous pourrez passer à l'étape de dépôt de votre offre et déposer les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur de l'établissement support du GHT Alpes Dauphiné.

La plateforme PLACE met à disposition des entreprises un support de formation « DUME » à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide">https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide</a>

#### Ce dispositif fonctionne-t-il en cas de cotraitance ou sous-traitance ?

Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, il est nécessaire que chaque cotraitant remplisse un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Ainsi, les autres membres du groupement et les sous-traitants peuvent compléter un DUME sur le site du service national DUME (<a href="https://dume.chorus-pro.gouv.fr/">https://dume.chorus-pro.gouv.fr/</a>), puis l'extraire afin que le mandataire l'ajoute en pièce libre dans la réponse dans PLACE.

RC 16/16